



## Appel à candidature : Établissement d'accueil pour l'Oncopole

### Dates limites

Envoi des questions : **2 novembre, 12h00**  
Dépôt de la demande: **25 novembre, 16h30**

Pour toute question :

Anne-Cécile Desfaits  
[annececile.desfaits@frq.gouv.qc.ca](mailto:annececile.desfaits@frq.gouv.qc.ca)

Merck Canada Inc. et le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) ont uni leurs forces pour mettre de l'avant l'Oncopole, un projet novateur qui vise à consolider l'écosystème de recherche et d'innovation en cancer du Québec. Pour ce faire, une injection importante de ressources financières en soutien à des activités structurantes est prévue au courant des prochaines années et ce, sur l'ensemble du continuum de recherche et d'innovation. L'objectif est de créer un cadre provincial collaboratif et avant-gardiste sur la recherche et l'innovation centré sur le patient.

Afin de répondre aux différents défis identifiés par une approche ascendante (« *bottom-up* »), les efforts de l'Oncopole de recherche et d'innovation s'articuleront autour de trois grands axes, en plus de miser sur un quatrième axe centré sur la formation et la sensibilisation et lequel aura une incidence sur les trois autres axes :

#### Axe 1 – Recherche

Collaborer avec les centres de recherche qui participent à toutes les phases du continuum de recherche (recherche fondamentale, translationnelle, préclinique et clinique) afin de créer un réseau de recherche virtuel qui permettra l'élaboration et la mise en œuvre d'un processus cohérent contribuant à accélérer la progression de la recherche en oncologie au Québec.

#### Axe 2- Entrepreneuriat et valorisation de l'innovation

Travailler avec les centres d'excellence existants dans le milieu académique et institutionnel, de même qu'avec des organismes de transfert de technologie et des partenaires en capital de risque dans le but de favoriser l'émergence et d'accélérer la progression de l'entrepreneuriat et de la valorisation de l'innovation en oncologie dans la province de Québec.

#### Axe 3- Intégration de l'innovation et pertinence clinique

Travailler en partenariat avec des intervenants clés afin de mieux comprendre l'importance pratique des répercussions de l'intégration des nouveaux traitements et approches en oncologie dans le continuum de soins (pertinence clinique), incluant une approche intégrée et innovante de l'expérience patient, de même que les meilleures approches à l'intégration efficiente de ces innovations.

#### Axe 4- Formation et sensibilisation

Identifier les éléments des trois axes ci-dessus présentant des défis plus importants et pouvant être abordés au moyen d'initiatives de formation et de sensibilisation, ciblant tous les principaux intervenants, à savoir les chercheurs et leur personnel, les stagiaires, les professionnels de la santé, les patients, le grand public, ainsi que le secteur biopharmaceutique.



## OBJECTIFS

Cet appel à candidature a comme objectif d'identifier un établissement d'accueil de l'Oncopole. L'établissement d'accueil aura pour mandat de soutenir l'Oncopole au niveau de l'atteinte des objectifs et des suivis budgétaires. L'établissement sélectionné aura à héberger un regroupement collaboratif et avant-gardiste sur la recherche sur le cancer dont le succès pourra rejaillir sur la réputation de l'établissement.

L'objectif de l'Oncopole, qui est de créer un cadre provincial collaboratif et avant-gardiste sur la recherche et l'innovation centré sur le cancer, comprend les éléments suivants :

- Des activités de recherche de la plus haute qualité centrées sur le patient
- La promotion d'une culture axée sur l'engagement, la collaboration et la synergie des intervenants
- L'accès à des plateformes techniques par l'intermédiaire de partenariats
- La préparation du système à répondre à des défis de taille découlant de besoins non comblés des patients atteints de cancer
- Des mécanismes efficaces de transmission des connaissances, d'entrepreneuriat et de valorisation de l'innovation
- De la formation et de la sensibilisation tout au long du continuum

Un schéma de la gouvernance de l'Oncopole est disponible en annexe.

## ADMISSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT CANDIDAT

### Conditions

L'établissement d'accueil doit être :

- Une université au Québec
- Un établissement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), dont ceux qui ont un centre de recherche FRQS

Les entreprises privées, incluant les OBNL, ne sont pas éligibles.

## EXIGENCES ET ATTENTES

L'établissement d'accueil sélectionné doit :

- Soutenir l'Oncopole dans l'atteinte de ses objectifs
- Signer un contrat d'octroi avec le FRQS avant le 31 décembre 2016
- De concert avec le Comité directeur, participer à la sélection du Directeur Général
- Retenir les services du Directeur Général et des deux coordonnateurs de l'Oncopole
- Favoriser une immersion de l'Oncopole dans un milieu académique de recherche sur le cancer portant idéalement sur tout le spectre, allant de la recherche fondamentale à la recherche translationnelle, ainsi que sur les aspects de la valorisation de l'innovation et de la formation



- Reconnaître le caractère particulier de l'Oncopole en tant qu'organisme fédérateur au Québec de la recherche en oncologie
- Fournir des locaux adéquats (incluant le mobilier) et un accès aux salles de conférences (voir dépenses admissibles)
- Fournir un soutien administratif et technique (comptabilité, ressources humaines, informatique, communications) pour les activités de l'Oncopole, incluant celles des différents comités et des groupes de travail
- Fournir un soutien (administratif et juridique) pour l'obtention de contrats de services en lien avec les activités de l'Oncopole, dont les besoins sont identifiés par les axes et sont confirmés par le Comité directeur de l'Oncopole
- Donner un accès aux outils de télécommunications et aux technologies de l'information et fournir un support technique et administratif (internet, téléphonie, soutien technique, etc.)
- Maintenir le site Web de l'Oncopole
- Assurer un suivi budgétaire, notamment par la production de rapports financiers détaillés demandés par le FRQS ou le Comité directeur et apporter un soutien au Directeur Général pour la production périodique des rapports scientifiques
- Se doter de mécanismes de gestion souples, efficaces et transparents permettant l'intégration de l'équipe de gestion de l'Oncopole au sein de l'établissement d'accueil

## PROCESSUS POUR FAIRE UNE DEMANDE

### Processus

De par la nature de cet appel, le processus suivant sera utilisé pour la sélection de l'établissement d'accueil :

Suite à la publication de l'appel de candidature, les établissements intéressés pourront envoyer des questions (**uniquement par courriel** à l'intention de Anne-Cécile Desfaits, directrice des programmes et des partenariats, [annececile.desfaits@frq.gouv.qc.ca](mailto:annececile.desfaits@frq.gouv.qc.ca) ) jusqu'au **2 novembre 2016, midi**. Des réponses seront publiées sur le site Web du FRQS uniquement aux questions qui seront jugées pertinentes dans le cadre de cet appel, et ce, au plus tard le **vendredi 4 novembre, 16h30**.

Par la suite, les demandes pourront être transmises au FRQS jusqu'au **vendredi 25 novembre 2016, 16h30** (plus de détails dans la section « documents exigés »).



## DOCUMENTS EXIGÉS

**Transmission des documents par courriel ([annececile.desfaits@frq.gouv.qc.ca](mailto:annececile.desfaits@frq.gouv.qc.ca))**

**Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et du formulaire peut entraîner la non admissibilité du dossier.**

- Formulaire
- Lettre d'appui des autorités dirigeantes
- Autre(s) lettre(s) d'appui (optionnel)

## DURÉE DU FINANCEMENT

<b>Durée</b>	<b>3 ans</b>
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	À la date de signature du contrat

## MONTANT DU FINANCEMENT ET DÉPENSES ADMISSIBLES

<b>Montant</b>	<p><b>Jusqu'à 750 000 \$ / année</b></p> <p>Note : depuis la signature de l'entente entre le FRQS et Merck Canada Inc., les activités de l'Oncopole ont déjà débuté et des frais ont été engagés pour la première année</p>
<b>Dépenses admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'embauche pour le directeur général et les deux coordonnateurs de l'Oncopole</li> <li>• Salaire et avantages sociaux du directeur général de l'Oncopole et des deux coordonnateurs</li> <li>• Frais liés aux activités de réseautage et de concertation des axes</li> <li>• Frais de déplacements en classe économique :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Du directeur général et des deux coordonnateurs pour les réunions des différents comités et les déplacements directement en lien avec les activités de l'Oncopole</li> <li>○ Des leaders des axes pour les réunions des groupes de travail des axes</li> <li>○ Des membres du Comité aviseur de l'entrepreneuriat et de la valorisation de l'innovation pour les réunions du comité</li> <li>○ Des membres du Comité de gestion pour les réunions du comité</li> <li>○ Du membre externe indépendant du Comité directeur pour les réunions du comité</li> <li>○ Des membres de tout autre comité officiellement désigné par le comité directeur</li> </ul> </li> <li>• Frais liés aux télécommunications et aux technologies de l'information</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais liés aux activités de promotion et de diffusion (plan de communications, conférences, site Web, etc.) dont les frais de protection des noms de domaines et de la marque de commerce de l'Oncopole</li> <li>Achats de matériel de bureau et fournitures</li> <li>Location d'espace et frais réels d'organisation administrative et technique pour un maximum de 100 000 \$</li> </ul>
<b>Dépenses non admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute dépense non reliée aux activités de l'Oncopole</li> <li>Toute dépense non mentionnée dans la section des dépenses admissibles et n'ayant pas été autorisée au préalable par le FRQS</li> </ul>
<b>Frais indirects de recherche</b>	Le financement attribué dans le cadre de cet appel n'est pas admissible à recevoir un montant additionnel pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.

## MONTANTS ADDITIONNELS POUR LES CONTRATS DE SERVICE DE L'AXE 2

<b>Montants</b>	<p><b>À déterminer par le Comité directeur de l'Oncopole</b></p> <p>En cours d'année, des montants additionnels pourront être transférés à l'établissement d'accueil pour des contrats de services de l'Oncopole, notamment en lien avec les activités de l'axe 2. Les dépenses admissibles dans le cadre de ces contrats devront suivre les lignes directrices et les barèmes financiers de l'établissement d'accueil dans le cadre d'utilisation de fonds publics.</p> <p>Les contrats devront également être octroyés selon les lois applicables (loi sur les contrats), dans le respect du budget imposé par le comité directeur de l'Oncopole.</p>
-----------------	---

## ÉVALUATION

<b>Comité</b>	L'évaluation des demandes se fera par un comité composé de membres de la direction des FRQ ainsi que d'au moins un membre externe.
<b>Critères d'évaluation</b>	<p>Infrastructures et intégration du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité de l'équipe de l'Oncopole avec les équipes de recherche</li> <li>Capacité d'intégration et de rétention du personnel de l'Oncopole dans les locaux et le système de ressources humaines de l'établissement d'accueil</li> <li>Soutien technique offert à l'équipe, incluant des outils de télécommunications et des technologies de l'information adéquates</li> </ul> <p>Motivation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Implication de l'équipe de direction de l'établissement</li> <li>Niveau de l'engagement de l'établissement</li> </ul> <p>Environnement de recherche en oncologie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Excellence et dynamisme</li> <li>Vision de développement à long terme</li> <li>Leadership de l'établissement d'accueil en matière de recherche sur le cancer</li> </ul>



## ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Un contrat d'octroi sera établi entre le FRQS et l'établissement d'accueil.

L'établissement d'accueil s'engagera ainsi à respecter toutes les clauses du contrat, incluant :

- Respecter les [Règles générales communes](#) des Fonds de recherche du Québec
- Collaborer à tout exercice d'audit qui serait mené par le FRQS ou son représentant. Notamment, autoriser le FRQS à accéder aux renseignements personnels, scientifiques, et financiers relatifs à l'Oncopole pour rendre compte de l'utilisation des fonds et du respect des conditions d'octroi
- Gérer les actifs de l'Oncopole avec célérité et avec toute la rigueur qui doit animer l'administrateur du bien d'autrui
- Respecter les processus imposés relativement aux annonces publiques relatives à l'Oncopole et à la reconnaissance appropriée des partenaires dans toute diffusion d'information relative à l'Oncopole
- Gérer les conflits d'intérêts de façon étroite, notamment dans l'attribution de contrats à même les Fonds de l'Oncopole. Notamment, veiller à ne pas impliquer d'autorité gouvernementale intimement liée au processus d'approbation des médicaments
- Gérer la propriété intellectuelle, dans l'intérêt de l'Oncopole selon les politiques en vigueur dans l'Établissement d'accueil et dans le respect des grands principes énoncés dans les Règles générales communes
- Respecter les termes de la licence d'utilisation du nom « Oncopole » et du logo, octroyés par le FRQS
- Reconnaître la limitation de responsabilité du partenaire et du FRQS en lien avec cet octroi
- Collaborer, le cas échéant, dans le transfert de tous les attributs de l'Oncopole vers un autre Établissement gestionnaire à l'issue de l'octroi
- Autoriser les échanges d'information entre le Directeur général et le FRQS
- Offrir un environnement qui respecte les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec

## PARTENAIRE

**MERCK CANADA INC.**



## ANNEXE – GOUVERNANCE DE L'ONCOPOLE

